



APPEL AUX PARLEMENTAIRES

La garantie des droits sociaux doit être un préalable à toute mesure économique et financière prise par les Chefs d'Etat et de Gouvernement

Bruxelles, le 8 février 2010

L'AEDH appelle les parlementaires européens à peser sur la Commission européenne et les chefs d'Etat et de Gouvernement, afin que les mesures prises pour faire face à la crise économique et au règlement de la situation budgétaire difficile de nombreux Etats membres ne le soient pas aux dépens des plus fragiles et des plus pauvres et des droits sociaux.

En ce début d'année 2010, le traité de Lisbonne entre en application. La Charte des droits fondamentaux reconnaît aux résidents de l'Union européenne des droits sociaux, comme le droit au travail, le droit à la sécurité sociale et à l'aide sociale (y compris au logement), le droit à la santé, le droit d'accès à des services économiques d'intérêt général.... La reconnaissance de ces droits doit être la référence pour accompagner les actions mises en œuvre par les autorités de l'Union européenne et ses membres, pour réguler les effets de la crise. Il ne serait pas acceptable que des millions de personnes en Europe soient privés de leurs droits sociaux élémentaires alors que 2010 est l'année de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Des parlementaires européens de divers groupes politiques, ALDE, Verts/ALE et S&D, ont pris l'initiative d'une déclaration écrite sur « la protection des droits sociaux dans le cadre de la lutte contre la crise économique¹ ». Nous ne pouvons qu'inciter l'ensemble des parlementaires à signer cette déclaration pour qu'ils signifient clairement, aux chefs d'Etat et de Gouvernement, qui vont se réunir le 11 février à Bruxelles, dans quel sens ils devront prendre des mesures économiques et budgétaires.

L'AEDH fait sienne l'idée que la Commission et les Etats membres doivent « *s'assurer que la conditionnalité sociale fasse partie intégrante de l'octroi de toute assistance financière et de tout autre instrument de stabilisation* ». Les citoyens de l'Union européenne ne comprendraient pas que l'Europe sacrifie leurs droits sociaux sur l'autel de la régulation économique. Des garanties en matière d'emploi et la protection sociale doivent leur être données.

Contact :

AEDH, Association Européenne pour la défense des Droits de l'Homme
33, rue de la Caserne. B-1000 Bruxelles
Tél : +32(0)25112100 Fax : +32(0)25113200 Email : aedh@aedh.eu

L'Association Européenne pour la Défense des Droits de l'Homme (AEDH) regroupe des ligues et associations de défense des droits de l'Homme des pays de l'Union Européenne. Elle est membre associé de la Fédération internationale pour la défense des droits de l'Homme (FIDH). Pour en savoir plus, consultez le site www.aedh.eu

¹ 19.10.2009 - Déclaration écrite, déposée conformément à l'article 123 du règlement, sur la protection des droits sociaux dans le cadre de la lutte contre la crise économique, Tatjana Ždanoka, Jean Lambert, Alejandro Cercas, Elizabeth Lynne